



Finances

Il est fondamental que l'ONU puisse financer un mécanisme de réaction rapide. Or, le processus budgétaire onusien est long, déroutant et souvent décevant. Parmi les observations les plus marquantes sur les points faibles des Nations Unies figurait celle formulée en 1994 par le CCQAB, dans un rapport sur le financement des opérations de paix. « L'impact des opérations de maintien de la paix est tel, y lisait-on, que la capacité du Secrétariat à gérer les activités de l'Organisation s'en trouve sérieusement amoindrie. L'élaboration d'un système rationnel de budgétisation, de financement et d'administration des opérations de maintien de la paix devient dès lors une nécessité vitale²⁴. » Il est essentiel d'adopter de meilleures modalités budgétaires, une nouvelle réglementation financière et de modestes innovations institutionnelles.

Les Nations Unies ont décidé dernièrement de passer à une budgétisation annuelle des missions, plutôt que de continuer à préparer les budgets en fonction de la durée des mandats, qui sont souvent inférieurs à un an et qui débordent de l'exercice onusien calqué sur le calendrier civil. Ce changement allégera considérablement la charge administrative du Secrétariat (les propositions budgétaires pour 1996 devraient passer de 82 à 27) et réduira le temps consacré à l'examen des budgets des missions. Toutefois, il constitue une base insuffisante pour l'avenir. À court ou moyen terme, il faudrait envisager d'établir un budget unique pour toutes les opérations de paix, afin d'améliorer les processus de planification et de prévision, et de faire en sorte que des fonds soient disponibles pour une réaction rapide efficace. Cela ne signifie pas qu'il n'y aurait plus à verser une quote-part pour les différentes opérations de paix. Cela ne reviendrait pas non plus à autoriser le déplacement de fonds du budget d'une opération à celui d'une autre. Cependant, cela permettrait de définir toutes les opérations et leurs besoins sur de plus longues périodes, d'où une transparence financière accrue, et les États membres pourraient prévoir les fonds nécessaires pour couvrir leur future quote-part.

3. L'ONU devrait envisager de créer, pour les opérations de paix, un budget unique qui rendrait le financement des opérations en cours plus cohérent, plus prévisible et plus fiable.

L'ONU doit également modifier ses systèmes institutionnels pour pouvoir réagir plus rapidement aux crises qui se présentent. Actuellement, le CCQAB se réunit environ 150 jours par an et ses travaux consistent pour une bonne part à étudier des demandes de crédits pour des opérations de paix, ce budget étant maintenant quatre fois supérieur au budget courant des Nations Unies. Il est manifeste que le CCQAB est surchargé de travail et qu'il ne peut consacrer aux opérations de paix le temps et l'attention voulus. En outre, les budgets des opérations de maintien de la paix sont, par nature, différents de ceux des autres organisations de l'ONU — qui couvrent essentiellement les salaires et pour lesquels il faut une connaissance approfondie des programmes que l'Organisation doit exécuter — et ils sont plus complexes aussi. Le volet logistique considérable et la nature unique des opérations militaires signifient que les dépenses de ces opérations diffèrent beaucoup de celles inscrites au budget courant. On pourrait, pour aider le CCQAB, créer un sous-comité des opérations de paix réunissant des experts susceptibles de faciliter la résolution des questions financières. Cette innovation allégerait le processus budgétaire tout en maintenant l'obligation essentielle de rendre des comptes.

« L'élaboration d'un système rationnel de budgétisation, de financement et d'administration des opérations de maintien de la paix devient dès lors une nécessité vitale »
